



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
9 décembre 2019
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2020

Du 3 au 6 février 2020, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour Cuba

| | |
|---|---|
| Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : | 4,6 millions de dollars : 2,3 millions provenant de ressources ordinaires et 2,3 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources |
| Durée du programme : | Cinq ans (2020-2024) |
| Cycle d'assistance : | Neuvième |
| Catégorie conformément à la décision 2017/23 : | Rose |

| <i>Domaines de réalisation du plan stratégique</i> | | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Autres ressources</i> | <i>Total</i> |
|--|--|----------------------------------|------------------------------|--------------|
| Réalisation 1 | Santé sexuelle et reproductive | 0,7 | 0,9 | 1,6 |
| Réalisation 2 | Adolescents et jeunes | 0,3 | 0,4 | 0,7 |
| Réalisation 3 | Égalité des sexes et autonomisation des femmes | 0,5 | 0,3 | 0,8 |
| Réalisation 4 | Dynamique des populations | 0,5 | 0,7 | 1,2 |
| Coordination du programme et assistance | | 0,3 | – | 0,3 |
| Total | | 2,3 | 2,3 | 4,6 |



I. Considérations générales

1. Cuba est un pays à revenu intermédiaire avec un indice de développement humain élevé. Il s'agit d'un pays socialiste qui, sur la base d'une vision de la justice sociale, a adopté des politiques sociales progressistes visant à garantir la protection sociale et la répartition équitable des avantages. Même si les inégalités ne sont pas importantes dans le contexte national, des disparités économiques et sociales existent entre les régions et les différents groupes de population. Le Gouvernement a lancé le Plan national de développement économique et social (PNDES), dans lequel il expose sa vision globale consistant à faire du pays une nation prospère et durable d'ici 2030 qui intègre toute la population. L'intensification du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis pendant six décennies continue de constituer un frein en ce qui concerne l'accès aux sources financières internationales, l'acquisition de médicaments, de fournitures médicales et d'équipements médicaux, ce qui se répercute sur les efforts déployés par le pays afin de préserver les indicateurs sociaux atteints.

2. En 2018, Cuba comptait 11,2 millions d'habitants. La dynamique des populations actuelle est marquée par des taux de fécondité et de mortalité peu élevés, une espérance de vie élevée à la naissance et des taux de migration nette négatifs. L'indice de fécondité (1,65 enfant par femme en 2018) est resté en dessous des niveaux de reproduction enregistrés au cours des quatre dernières décennies. Les adultes de plus de 60 ans représentent 20,4 % de la population. L'indice de dépendance est d'environ 571 pour mille. Le Gouvernement reconnaît que compte tenu de son impact sur l'indice de dépendance, les systèmes de soins, la santé et la protection sociale, le vieillissement constitue un défi sur le plan démographique et du développement. La politique visant à traiter la dynamique des populations, y compris les mesures spécifiques liées à la fertilité, à la migration et aux seniors, a été approuvée.

3. Dans le contexte du vieillissement de la population, le Gouvernement est conscient de la nécessité toujours croissante d'investir dans la santé, l'éducation et la protection sociale des adolescents et des jeunes. Les adolescents et les jeunes dont les compétences, les aptitudes et les capacités ont été améliorées deviendront une fois adultes plus productifs. Ils pourront également jouir d'une espérance de vie plus longue et d'une meilleure qualité de vie.

4. Partenaire engagé et de longue date du FNUAP, Cuba a régulièrement rempli les objectifs du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et du Consensus de Montevideo sur la population et le développement de 2013. Les droits en matière de sexualité et de reproduction de tous les citoyens sont inclus dans le programme de développement national. Le Gouvernement est déterminé à consolider les progrès accomplis dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Consensus de Montevideo, notamment en améliorant la qualité des services de santé sexuelle et reproductive, les systèmes de données démographiques et les programmes d'éducation sexuelle complète et pour l'égalité des sexes.

5. Bien que le taux de mortalité maternelle soit inférieur à la moyenne régionale, il est resté pendant des décennies à 40 décès pour 100 000 naissances vivantes. Les principales causes de décès sont l'embolie obstétricale et les infections post-partum. Le ministère de la Santé reconnaît l'importance de la lutte contre la mortalité maternelle, en continuant de renforcer les soins obstétricaux et néonataux d'urgence et en promouvant une norme nationale pour des soins de maternité respectueux.

6. Bien que le taux de prévalence de la contraception soit élevé (plus de 77 % chez les femmes âgées de 15 à 49 ans en 2017), certains besoins en matière de planification

de la famille ne sont toujours pas satisfaits. Alors que le besoin non satisfait en matière de planification de la famille chez les femmes âgées de 15 à 49 ans est de 8 %, ce taux est en hausse chez les jeunes femmes (12,5 %) et les adolescents (22,3 %). En 2017, les moyens de contraception utilisés par les femmes en couple sexuellement actives et en âge de procréer étaient les suivants : préservatifs (14,5 %), traitements hormonaux (12,4 %) et dispositifs intra-utérins (50 %). La stérilisation féminine est élevée (23 %). Les autorités sanitaires s'efforcent d'améliorer la structure des moyens de contraception et de pousser les jeunes femmes en particulier à utiliser des préservatifs et à recourir à des traitements hormonaux et d'améliorer l'accès à ces derniers.

7. Cuba est considérée comme une référence régionale en matière de programmes d'éducation sexuelle complète. Cependant, en raison du taux élevé de grossesses non désirées et d'avortements, ainsi que de la prévalence des maladies sexuellement transmissibles, en particulier chez les adolescents et les jeunes, il est important de poursuivre les efforts relatifs à la mise en œuvre de programmes d'éducation sexuelle complète dans ce groupe de population. On estime que 15,8 % des filles âgées de 15 à 19 ans étaient mariées ou en couple. Malgré des taux de fécondité peu élevés, le taux de fécondité des adolescentes a augmenté entre 2008 et 2018, passant de 49,2 à 54,0 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans, et comprend des divergences territoriales (nombre plus élevé dans les provinces de l'Est). L'inégalité des sexes, les unions précoces, l'accès inégal aux informations sur la sexualité et la santé sexuelle et procréative, ainsi que les rapports sexuels non protégés sont parmi les principaux facteurs de grossesse chez les adolescentes. En 2016, on estime que les taux d'incidence de la syphilis et de la blennorragie dépassaient 50 pour 100 000 chez les adolescents. On estime que 15,8 % des filles âgées de 15 à 19 ans étaient mariées ou en couple.

8. Le Gouvernement met l'accent sur la promotion de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction en particulier chez les adolescents et les jeunes. Cela comprend l'intégration de stratégies et de programmes de prévention et de traitement de l'infertilité, dans le cadre d'un programme national de lutte contre l'infertilité chez les couples. Il est crucial de renforcer l'organisation des services d'infertilité et de remédier aux limites technologiques.

9. Cuba a réalisé d'énormes progrès en ce qui concerne l'égalité des sexes. Cependant, les inégalités liées à la prédominance d'une culture patriarcale persistent. Bien que la participation sociale et le développement professionnel des femmes atteignent des niveaux élevés, il n'en reste pas moins qu'elles continuent d'assumer des charges plus lourdes que les hommes pour ce qui est des soins familiaux et des travaux ménagers. Ce déséquilibre s'est accentué en raison de la demande croissante en matière de soins liés au vieillissement de la population. La violence sexiste est un problème toujours plus important. Étant donné que 26,7 % des femmes ont subi des violences conjugales au cours de leur vie (2016), il est nécessaire que les organisations et institutions concernées par la prévention et les soins face à la violence sexiste améliorent leur coordination.

10. Cuba dispose d'un solide système de données démographiques. Le Bureau national de statistique et d'information publie chaque année *Le panorama économique et social de Cuba* et *Les indicateurs démographiques de Cuba et de ses territoires*. Le dernier recensement date de 2012. Le recensement de la population et du logement 2022 fournira des informations sociodémographiques à jour aux fins de l'élaboration de politiques basées sur des preuves. Le Gouvernement accorde la priorité à la diffusion de données et d'informations ventilées afin d'effectuer le suivi des indicateurs relatifs au PNDES, aux Objectifs de développement durable (ODD) et au Consensus de Montevideo.

11. Cuba est très exposée aux catastrophes naturelles (ouragans, tempêtes tropicales, tornades et sécheresse). Bien que le pays dispose d'une stratégie nationale de gestion et de réduction des risques de catastrophe et d'un plan national de lutte contre le changement climatique, il est important de renforcer l'intégration de la dynamique des populations, des approches axées sur le genre et celles basées sur les droits dans ces politiques.

12. D'importantes leçons ont pu être tirées grâce à l'évaluation du programme de pays précédent : (a) la participation des homologues nationaux à la conception, à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des interventions du programme a assuré un haut niveau d'appropriation ; (b) la sélection d'homologues stratégiques ayant des relations aux plus hauts niveaux de prise de décision est essentielle pour influencer sur l'élaboration des politiques dans les pays de la « catégorie rose » ; et (c) la collaboration avec des homologues ayant une présence nationale et territoriale et l'intégration des groupes vulnérables dans les programmes permettent d'élargir la portée des interventions.

II. Priorités du programme et partenariats

13. La proposition de programme de pays s'inscrit dans la lignée du Plan national de développement économique et social 2030, du Programme 2030, du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), 2020-2024 ; et du Consensus de Montevideo. Il contribuera aux ODD 3, 4, 5, 10, 11, 16 et 17. Le programme a été élaboré en consultation avec le Gouvernement, le milieu universitaire, les organisations de la société civile et d'autres organismes des Nations Unies.

14. La proposition de programme contribue à l'objectif national visant à construire un pays plus prospère et durable à l'horizon 2030. Les interventions du programme amélioreront l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive de haute qualité, et leur couverture, ce qui permet ainsi de réduire la mortalité et la morbidité maternelles, ainsi que les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, mais également à prévenir la grossesse chez les adolescentes, les infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH/SIDA, en mettant l'accent sur les femmes, les adolescents et les jeunes, en particulier dans les provinces de l'Est. S'appuyant sur les progrès réalisés par le pays en matière de programmes d'éducation sexuelle complète, le programme améliorera la qualité des programmes scolaires et extrascolaires, en encourageant la participation des adolescents et des jeunes à leur conception, leur mise en œuvre et leur suivi. Il renforcera également les capacités institutionnelles relatives à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et programmes axés sur l'égalité des sexes et la prévention des violences sexistes. En réponse aux défis démographiques de Cuba, le FNUAP encouragera l'intégration de la dynamique des populations dans les plans de développement. La génération et l'analyse de données appuieront les interventions du programme, garantissant la disponibilité et l'utilisation de données ventilées pour améliorer l'impact des politiques et programmes de développement, et mieux les orienter. Le programme, tout en étant axé sur des interventions spécifiques dans la région orientale, aura une portée nationale et s'adressera aux groupes de population vulnérable (personnes souffrant de discrimination basée sur le sexe, l'âge, la race, le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, un handicap ou le lieu de résidence).

15. Les modes d'engagement seront la sensibilisation et la concertation, le développement des capacités, la gestion des connaissances, la coordination et les partenariats. Le FNUAP encouragera la coopération Sud-Sud et triangulaire, en particulier dans le domaine de l'éducation sexuelle complète dans les Caraïbes. À la

demande du Gouvernement, les ressources du programme peuvent être utilisées de manière limitée afin d'acheter des contraceptifs de longue durée aux adolescents. À ce titre, une analyse de rentabilité est soumise.

16. Le programme tirera parti des partenariats stratégiques avec le Gouvernement aux niveaux national et infranational, ainsi qu'avec le milieu universitaire, les organisations de la société civile et les agences de coopération internationale. Le FNUAP prévoit de s'associer à d'autres organisations des Nations Unies, en particulier le PNUD (dynamique des populations), l'UNICEF (grossesse chez les adolescentes) et ONU-Femmes (violence sexiste). Le FNUAP traitera le lien entre le développement et les questions humanitaires, en adoptant des approches intégrées dans la préparation et les interventions d'urgence, ainsi que dans le renforcement de la résilience, en préconisant l'inclusion de la santé sexuelle et procréative et de l'égalité des sexes dans les situations d'urgence.

A. Réalisation 1 : Santé sexuelle et reproductive

17. *Produit 1 : Amélioration des capacités nationales et infranationales pour la mise en œuvre de politiques et de programmes garantissant l'accès à des services complets de santé sexuelle et reproductive de haute qualité et leur couverture, et l'exercice des droits en matière de sexualité et de reproduction pour tous, en particulier les adolescents et les groupes vulnérables dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement.* Les interventions clés comprennent : (a) la promotion du dialogue multisectoriel sur des normes et directives fondées sur des données probantes qui améliorent l'accès à des services complets de santé sexuelle et reproductive de haute qualité et leur utilisation, en mettant l'accent sur les adolescents et les jeunes ; (b) la fourniture d'une assistance technique et d'activités de sensibilisation pour améliorer les compétences et aptitudes des prestataires de santé afin de prévenir la grossesse chez les adolescentes, renforçant ainsi les approches sexospécifiques, fondées sur les droits et intersectorielles ; (c) la fourniture d'un appui technique pour renforcer les normes de qualité dans les services de santé sexuelle et reproductive des adolescents ; (d) la fourniture d'une assistance technique au système de soins de santé et d'activités de sensibilisation pour la fourniture de services de santé maternelle de haute qualité, y compris des soins respectueux liés à la maternité et la prise en charge rapide des complications obstétricales et des urgences ; (e) la fourniture d'une assistance technique au système de soins de santé pour accroître la disponibilité des moyens de contraception dans les points de prestation de services, en particulier pour les adolescents et les jeunes ; (f) le renforcement des capacités des services de santé pour la mise en place d'un ensemble de services de base minimum pour aborder la santé sexuelle et reproductive et lutter contre la violence sexuelle dans les situations de crise humanitaire ; et (g) et le renforcement des capacités du système de soins de santé pour la fourniture de services aux couples stériles, selon une approche fondée sur les droits et non discriminatoire.

B. Réalisation 2 : Adolescents et jeunes

18. *Produit 1 : Renforcement des capacités nationales et infranationales pour concevoir, mettre en œuvre et suivre les politiques et programmes qui promeuvent les droits et la santé des adolescents et des jeunes en matière de sexualité et de procréation, en particulier des programmes d'éducation sexuelle complète.* Les interventions clés comprennent : (a) la fourniture d'une assistance technique au ministère de l'Éducation pour renforcer la mise en œuvre de programmes d'éducation sexuelle complète, conformément aux dernières normes internationales en matière d'éducation sexuelle complète ; (b) la fourniture d'un appui technique aux institutions

nationales et infranationales pour harmoniser la conception, la mise en œuvre et le suivi de programmes d'éducation sexuelle complète par le biais d'une coordination institutionnelle accrue et de partenariats avec les organisations de la société civile ; (c) la promotion du leadership et de la participation des adolescents et des jeunes à des stratégies en matière d'éducation sexuelle complète, au moyen d'approches intergénérationnelles et fondées sur les droits, aux niveaux national et infranational ; et (d) le soutien à la production de données probantes sur l'importance d'investir dans les adolescents et les jeunes selon une approche axée sur le parcours, dans le contexte du vieillissement de la société, et sur les liens entre une éducation sexuelle complète et la santé sexuelle et reproductive, l'égalité des sexes, les unions précoces et les grossesses chez les adolescentes.

C. Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes

19. *Produit 1 : Renforcement des capacités nationales et infranationales pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des cadres juridiques, politiques, plans et programmes pour faire avancer l'égalité des sexes et donner aux femmes et aux filles les moyens d'exercer leurs droits en matière de sexualité et de reproduction et de se protéger contre la violence sexiste et d'autres formes de discrimination, dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement.* Les interventions du programme comprennent : (a) la fourniture d'une assistance technique pour l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques, de politiques et de programmes axés sur l'élimination des écarts entre hommes et femmes, en particulier ceux liés à la grossesse chez les adolescentes et aux mariages et unions précoces ; (b) la génération, l'analyse et la diffusion de données sur les inégalités des sexes et leurs liens avec la grossesse chez les adolescentes, les unions précoces et la violence sexiste ; (c) la sensibilisation et la concertation sur les politiques pour sensibiliser les décideurs, le personnel technique et les représentants des organisations de la société civile (garantissant la participation des hommes et des garçons) à l'égalité des sexes et à la violence sexiste ; (d) le renforcement des mécanismes d'orientation entre les ministères, les institutions et les organisations de la société civile impliqués dans la conception et la mise en œuvre d'une réponse efficace et multisectorielle à la violence sexiste, y compris dans les situations de crise humanitaire ; et (e) la fourniture, en partenariat avec d'autres organisations des Nations Unies, d'une assistance technique aux institutions gouvernementales et aux organisations de la société civile concernant la gestion du temps et la prise en charge de la conception et de la mise en œuvre des politiques et interventions publiques connexes.

D. Réalisation 4 : Dynamique des populations

20. *Produit 1 : Amélioration des capacités nationales et infranationales pour mettre en œuvre des politiques et programmes publics qui intègrent la dynamique des populations et leurs liens avec la santé sexuelle et reproductive ainsi que l'égalité des sexes, grâce à des approches intergénérationnelles et fondées sur les droits, dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement.* Les interventions du programme comprennent : (a) la fourniture d'une assistance technique aux gouvernements et institutions nationaux et infranationaux, au Bureau national de statistique et d'information et aux milieux universitaires sur l'intégration de la dynamique des populations et de leurs liens avec la santé sexuelle et reproductive ainsi que le genre dans les plans et programmes de développement, y compris dans les situations de crise humanitaire ; (b) la promotion de la génération et du géoréférencement de données sociodémographiques, en particulier le recensement en 2022, et la réalisation d'enquêtes sociodémographiques spécialisées dans le cadre des

politiques et programmes nationaux, dans le suivi des indicateurs relatifs aux ODD jugés prioritaires par le FNUAP et des indicateurs du Consensus de Montevideo ; (c) la fourniture d'une assistance technique aux institutions nationales et infranationales pour recueillir des informations, mener des recherches, effectuer un suivi et évaluer les politiques et programmes, notamment le PNDES ; et (d) le renforcement des partenariats multisectoriels et interinstitutions des Nations Unies pour mieux faire connaître les liens entre le vieillissement, l'égalité des sexes et l'économie des soins, et le renforcement des capacités institutionnelles liées aux systèmes de protection et de soins.

III. Gestion du programme et des risques

21. L'exécution nationale représentera l'accord de mise en œuvre privilégiée du programme. Le FNUAP soutient la mise en œuvre des mesures de réforme des Nations Unies au niveau du pays, ainsi que de la stratégie conjointe relative aux activités opérationnelles et la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

22. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège, sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

23. Les résultats du programme peuvent être affectés par l'intensification du blocus économique, commercial et financier, aggravée par les possibilités limitées de mobiliser d'autres ressources. Pour atténuer les risques, le bureau national : encouragera l'ajout du mandat du FNUAP dans l'ordre du jour public ; renforcera les partenariats avec les acteurs stratégiques ; recherchera des opportunités de mobilisation de ressources avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux ; et recherchera des mécanismes de cofinancement avec d'autres agences des Nations Unies pour optimiser l'utilisation des ressources financières.

24. Les dispositions relatives à la dotation sont suffisantes pour réaliser le programme proposé. Le bureau national pourra recourir aux capacités et compétences du personnel des bureaux nationaux du Mexique et de la République dominicaine, dirigés par le même représentant, et sollicitera également l'appui technique du bureau régional et, le cas échéant, du siège social.

25. Le FNUAP peut, en consultation avec le Gouvernement, replanifier les activités du programme, afin de répondre aux crises humanitaires.

IV. Suivi et évaluation

26. Le FNUAP et le Gouvernement, par l'intermédiaire du ministère du Commerce extérieur et de l'investissement étranger, géreront et assureront le suivi du programme de pays, conformément aux politiques et procédures du FNUAP, en utilisant les cadres de gestion et de responsabilisation basés sur les résultats.

27. Le FNUAP assurera le suivi de la performance du programme en procédant à des visites sur le terrain, des examens trimestriels, des vérifications ponctuelles et en menant des réunions annuelles avec les partenaires d'exécution afin de suivre les progrès réalisés et d'ajuster les plans de travail, au besoin. Une évaluation à mi-

parcours sera menée pour évaluer les progrès réalisés et la réorientation éventuelle des stratégies du programme.

28. Le FNUAP contribuera activement au renforcement des capacités nationales de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation basés sur les résultats. Il contribuera également aux processus de programmation du système des Nations Unies et participera à l'évaluation à mi-parcours et à l'évaluation finale du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2020-2024.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources – Cuba (2020-2024)

Priorité nationale : Développement humain, égalité et justice sociale

Réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services publics et des systèmes de protection sociale et de soins, compte tenu de la dynamique des populations, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, ainsi que sur le genre et les droits de l'homme

| Réalisations du plan stratégique du FNUAP | Produits du programme de pays | Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits | Contributions des partenaires | Ressources (à titre indicatif) |
|--|---|---|--|---|
| <p>Réalisation 1 : Santé sexuelle et reproductive</p> <p><u>Indicateur de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Besoins non satisfaits en matière de planification familiale (pour les femmes âgées de 15 à 19 ans) <i>Niveau de référence : 22 % ; Niveau cible : 18 %</i> | <p><u>Produit 1 :</u> Amélioration des capacités nationales et infranationales pour la mise en œuvre de politiques et de programmes garantissant l'accès à des services complets de santé sexuelle et reproductive de haute qualité et leur couverture, et l'exercice des droits en matière de sexualité et de reproduction pour tous, en particulier les adolescents et les groupes vulnérables dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement</p> | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités qui ont mis en œuvre des normes de qualité en matière de santé des adolescents pour favoriser l'accès et l'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive <i>Niveau de référence : 3 ; Niveau cible : 18</i> Nombre de maternités qui ont mis en œuvre le protocole national sur les soins de maternité respectueux <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 15</i> Nombre de territoires qui ont renforcé leurs capacités de mise en œuvre du DMU, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 5</i> Nombre de centres d'aide à la reproduction dotés de haute technologie avec des capacités étendues <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 5</i> | Institutions nationales ; gouvernements infranationaux ; organisations des Nations Unies | 1,6 million de dollars (0,7 million provenant des ressources ordinaires et 0,9 million d'autres ressources) |

Priorité nationale : Développement humain, égalité et justice sociale

Réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services publics et des systèmes de protection sociale et de soins, compte tenu de la dynamique des populations, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, ainsi que sur le genre et les droits de l'homme

| | | | | |
|---|--|--|---|---|
| <p>Réalisation 2 : Adolescents et jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de fécondité des adolescentes (pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans) <i>Niveau de référence : 54 ; Niveau cible : 49</i> | <p><u>Produit 1 :</u> Renforcement des capacités nationales et infranationales pour concevoir, mettre en œuvre et suivre les politiques et programmes qui promeuvent les droits et la santé des adolescents et des jeunes en matière de sexualité et de procréation, en particulier des programmes d'éducation sexuelle complète</p> | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de programmes scolaires et extrascolaires intégrant et mettant en œuvre les dernières directives techniques des Nations Unies sur l'éducation sexuelle complète <i>Niveau de référence (scolaire) : 0 ; Niveau cible : 1 ; Niveau de référence (extrascolaire) : 0 ; Niveau cible : 2</i> Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des initiatives en matière d'éducation sexuelle complète <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i> Nombre d'adolescents et de jeunes bénéficiant des programmes de formation professionnelle qui favorisent la prise de décisions concernant les droits en matière de sexualité et de reproduction <i>Niveau de référence : 52 ; Niveau cible : 500</i> | Institutions nationales ; milieu universitaire ; organisations de la société civile ; organisations des Nations Unies | 0,7 million de dollars (0,3 million provenant des ressources ordinaires et 0,4 million d'autres ressources) |
|---|--|--|---|---|

| Réalisations du plan stratégique du FNUAP | Produits du programme de pays | Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits | Contributions des partenaires | Ressources (à titre indicatif) |
|--|--|---|--|---|
| Priorité nationale : Développement humain, égalité et justice sociale | | | | |
| Réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services publics et des systèmes de protection sociale et de soins, compte tenu de la dynamique des populations, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, ainsi que sur le genre et les droits de l'homme | | | | |
| Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes <ul style="list-style-type: none"> Proportion de filles et de femmes âgées de 15 ans et plus, ayant déjà été ou étant en couple, qui ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime ancien ou actuel au cours des 12 derniers mois <i>Niveau de référence</i> : 26,7 % ; <i>Niveau cible</i> : 20 % | Produit 1 : Renforcement des capacités nationales et infranationales pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des cadres juridiques, politiques, plans et programmes pour faire avancer l'égalité des sexes et donner aux femmes et aux filles les moyens d'exercer leurs droits en matière de sexualité et de reproduction et de se protéger contre la violence sexiste et d'autres formes de discrimination, dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions et d'organisations de la société civile qui mettent en œuvre des stratégies et des programmes pour faire avancer l'égalité des sexes et la non-discrimination à l'égard des femmes et des filles, aux niveaux national et infranational <i>Niveau de référence</i> : 3 ; <i>Niveau cible</i> : 8 Nombre de secteurs qui ont élaboré des stratégies d'intervention qui permettent aux groupes vulnérables d'exercer leurs droits en matière de sexualité et de reproduction et de se protéger contre la violence sexiste <i>Niveau de référence</i> : 1 ; <i>Niveau cible</i> : 3 Nombre de municipalités de la région de l'Est qui intègrent la prévention de la grossesse et des unions précoces chez les adolescentes dans leurs plans de développement <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 5 | Organisations de la société civile ; institutions nationales ; milieu universitaire ; gouvernements infranationaux ; organisations des Nations Unies | 0,8 million de dollars (0,5 million provenant des ressources ordinaires et 0,3 million d'autres ressources) |
| Priorités nationales : Développement humain, égalité et justice sociale ; Gouvernement efficace, efficient et socialement intégré | | | | |
| Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : (1) Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services publics et des systèmes de protection sociale et de soins, compte tenu de la dynamique des populations, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, ainsi que sur le genre et les droits de l'homme ; et (2) mise en œuvre par le gouvernement et les institutions nationales et infranationales de stratégies de développement intégrées, durables, inclusives et équitables dans le cadre du processus de décentralisation | | | | |
| Réalisation 4 : Dynamique des populations <ul style="list-style-type: none"> Proportion d'indicateurs relatifs aux ODD produits au niveau national avec une ventilation complète si cela est pertinent pour la cible, conformément aux principes fondamentaux des statistiques officielles <i>Niveau de référence</i> : 30 % ; <i>Niveau cible</i> : 70 % | Produit 1 : Amélioration des capacités nationales et infranationales pour mettre en œuvre des politiques et programmes publics qui intègrent la dynamique des populations et leurs liens avec la santé sexuelle et reproductive ainsi que l'égalité des sexes, grâce à des approches intergénérationnelles et des droits, dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de gouvernements infranationaux disposant de plans de développement intégrant explicitement la dynamique des populations <i>Niveau de référence</i> : 12 ; <i>Niveau cible</i> : 20 Nombre de politiques et programmes nationaux et infranationaux qui traitent des liens entre la dynamique des populations, les besoins des adolescents et des jeunes, la santé sexuelle et reproductive et le genre <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 2 Nombre d'études et d'enquêtes qui fournissent des informations à jour, ventilées et géoréférencées pour le suivi du PNDES 2030, des ODD et du Consensus de Montevideo <i>Niveau de référence</i> : 50 ; <i>Niveau cible</i> : 70 Nombre d'indicateurs relatifs aux ODD jugés prioritaires par le FNUAP produits au niveau national <i>Niveau de référence</i> : 12 ; <i>Niveau cible</i> : 16 | Institutions nationales ; milieu universitaire ; gouvernements infranationaux ; organisations de la société civile ; organisations des Nations Unies | 1,2 million de dollars (0,5 million provenant des ressources ordinaires et 0,7 million d'autres ressources) |